

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

862^{ème} RÉUNION

23 JUILLET 2019

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCCCLXII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) lors de sa 862^{ème} réunion tenue le 23 juillet 2019, sur l'épidémie d'Ebola dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC),

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en particulier les articles 6 (f) et 7 (p) relatifs au mandat du Conseil en ce qui concerne l'action humanitaire et la gestion des catastrophes;

Notant l'allocution de S.E. Mme Amira ElFadil, Commissaire aux Affaires sociales et la présentation du Dr. John Nkengasong, Directeur du Centre de contrôle des maladies (Africa CDC) de l'UA sur l'épidémie d'Ebola à l'Est de la RDC;

Notant également, avec une grave préoccupation, que l'épidémie d'Ebola en RDC est la deuxième épidémie la plus grave depuis celle survenue en 2014-2016, en Afrique de l'Ouest;

Exprimant sa grave préoccupation face à l'épidémie d'Ebola en RDC, en particulier les risques de propagation de la maladie dans le reste du pays et les autres pays de la région;

Notant que, le 17 juillet 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'épidémie d'Ebola en RDC comme une urgence de santé publique de portée internationale

Notant en outre le communiqué de presse conjoint du CDC de l'UA et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en date du 19 juillet 2019, dans lequel les deux institutions ont exprimé leur gratitude à tous les États membres de l'UA pour leur étroite collaboration et leur soutien à la riposte à la présente épidémie Ebola à l'Est de la RDC;

Exprimant sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la RDC et ***réaffirmant*** son et sa détermination à continuer à aider la RDC à contrôler et à empêcher la propagation de l'épidémie d'Ebola.

En vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. ***Souligne*** que l'épidémie d'Ebola en RDC constitue une source de grave préoccupation, et une sérieuse menace à la paix et à la sécurité pour la RDC, la région et le continent dans son ensemble, ainsi que la nécessité de prendre des mesures urgentes pour contenir l'épidémie et empêcher sa propagation dans d'autres régions du pays ou des pays voisins;
2. ***Condamne fermement*** les attaques contre les centres de santé publique et le personnel médical à l'Est de la RDC et ***exhorte*** tous les groupes armés à l'Est de la RDC à un cessez-le-feu immédiat, afin de permettre aux travailleurs de la santé de s'acquitter de leur mission, qui consiste à sauver la vie de populations civiles innocentes; ***Exhorte en outre*** le Gouvernement de la RDC à coopérer étroitement avec l'UA et la Mission de l'Organisation des Nations unies pour

la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour garantir la protection du corps médical et des centres de santé publique;

3. **Souligne** la gravité des implications sécuritaires de la présente épidémie d'Ebola, en notant avec préoccupation que les parties les plus affectées à l'Est du pays sont déjà confrontées à des défis sécuritaires ; **souligne en outre** que l'épidémie pourrait compromettre les énormes progrès accomplis dans ces zones; À cet égard, le Conseil **appelle** à renforcer les efforts communs, aussi bien par l'Afrique que de la part des partenaires, dans la lutte contre l'épidémie;

4. **Souligne** la nécessité de développer, en coopération étroite avec le Gouvernement de la RDC, les autorités locales et tous les partenaires concernés, une campagne de sensibilisation et de renforcement de la confiance avec les communautés affectées par l'épidémie d'Ebola, en vue de s'assurer de leur coopération dans les efforts de lutte contre l'épidémie d'Ebola;

5. **Félicite** le Gouvernement de la RDC, la Commission de l'UA et l'OMS pour les mesures déjà prises pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, et **se félicite** de la volonté et de l'engagement des partenaires de l'UA à soutenir les efforts africains à cet effet;

6. **Décide**, compte tenu de la situation d'urgence provoquée par l'épidémie d'Ebola, d'autoriser le déploiement immédiat d'une Mission de l'UA contre Ebola en RDC (MAEC), composée de médecins, d'experts de laboratoire et d'épidémiologistes, d'infirmiers et d'autres personnels médicaux et paramédicaux, ainsi que de personnel de sécurité, en tant que de besoin, pour la protection de la Mission et des centres de traitement, en étroite coordination avec les autorités compétentes de la RDC et la MONUSCO ;

7. **Demande** à la Commission, en étroite coopération avec le Gouvernement de la RDC, l'OMS et la MONUSCO, ainsi que les partenaires et les parties prenantes concernés, de prendre, dans les meilleurs délais possibles, les mesures nécessaires pour élaborer un concept d'opérations pour la mission de l'UA autorisée au paragraphe 4 ci-dessus, y compris ses aspects logistiques, sécuritaires, financiers et autres; **Demande en outre** au Président de la Commission de l'UA d'engager des consultations sur les moyens d'assurer un financement prévisible et durable pour les situations d'urgence dans le domaine de la santé en Afrique et de formuler des propositions au CPS;

8. **Lance un appel** à tous les pays voisins pour qu'ils prennent les mesures et les précautions nécessaires pour contrôler la propagation de l'épidémie d'Ebola et sensibiliser les communautés aux mesures de précaution à prendre; **Appelle en outre** tous les États membres à ne pas fermer leurs frontières et à ne pas restreindre les déplacements et les échanges transfrontaliers;

9. **Encourage** tous les États membres de l'UA, le secteur privé et la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien financier et technique nécessaire au déploiement de la mission de l'UA contre l'épidémie d'Ebola en RDC;

10. **Décide** de rester activement saisi de la question.